

Instructions aux auteurs (avec peer review) Food Science & Law

1 MANUSCRIT

Des articles originaux sont publiés en néerlandais, en français ou en anglais.

Fiche technique

Le texte doit être mis en page de préférence sous Word, avec :

- un interligne simple ;
- une police de 12 points ;
- une longueur de 10 à 15 pages au maximum (\pm 3.000 caractères/page).

Des corrections linguistiques peuvent être apportées par l'éditeur, sans toucher au contenu des articles.

Structure du contenu

Titre :

Les mots les plus importants du titre sont indiqués en couleur. Ceux-ci sont mis en vert dans la revue.

Auteur(s) :

Le nom et prénom de chaque auteur sont écrits en toutes lettres. La fonction et l'adresse courriel sont mentionnées dans une note en bas de page.

Résumé :

L'article doit être précédé par un résumé de **250 mots au maximum** dans la langue de l'article (néerlandais, français ou anglais).

L'auteur fournit également la traduction du résumé en néerlandais, en français ou en anglais.

Le sommaire ne peut pas être une copie de l'introduction.

Liste bibliographique :

Les notes en bas de page et la bibliographie doivent être rédigées conformément aux règles du *Guide des citations, références et abréviations juridiques* (Mechelen, Kluwer, 2017) (voir [ici](#)).

Images et tableaux :

Les images et les tableaux sont ajoutés **en annexe** au manuscrit et les références aux images et tableaux sont reprises dans le texte.

Photos correspondantes :

Les photos que l'auteur souhaite ajouter, doivent être fournies électroniquement. Les photos doivent être d'une qualité d'impression suffisante, à savoir 300 dpi au minimum.

Si l'auteur veut ajouter des photos, mais n'en dispose pas lui-même, il peut en choisir de la banque d'images Adobe Stock (www.stock.adobe.com). Dans ce cas-là, il faut indiquer la référence de la photo souhaitée lors de la remise de l'article.

Si le manuscrit n'est pas accompagné de photos, l'éditeur attend quelques mots-clés accompagnant l'article. Ainsi, la maison d'édition peut chercher des illustrations appropriées.

2 PEER REVIEW

La décision sur la publication d'un article dans *Food Science & Law* est prise, d'une manière collégiale, par le comité de rédaction et est basée sur le jugement de deux peer reviewers.



die Keure-la Charte Professional

Kleine Porthoekeweg 3, 8000 Brugge - www.diekeure.be
Avenue des Arts 6/501, 1210 Bruxelles - www.lacharte.be

L'auteur envoie la contribution directement au secrétaire de la rédaction (Eveline Notebaert) qui réexpédie le texte anonymisé aux peer reviewers désignés par le comité de rédaction.

Les peer reviewers rédigent un bref rapport, avec à la fin un avis sur la publication de la contribution. Cet avis peut être favorable, conditionnel ou défavorable.

Le secrétaire de la rédaction envoie les rapports des peer reviewers et la décision du comité de rédaction anonymement à l'auteur concerné.

3 EPREUVE

L'auteur reçoit un pdf de l'épreuve et de cette façon il peut apporter les dernières corrections à sa contribution.

En remettant un manuscrit, les auteurs donnent le droit de publication à die Keure-la Charte. Il va de soi que l'article ne peut pas avoir été offert à une autre maison d'édition.

4 EXEMPLAIRES D'AUTEUR

L'auteur reçoit automatiquement **un exemplaire** du numéro dans lequel son article a été publié.

5 QUESTIONS ?

Secrétaire de la rédaction

Eveline Notebaert

eveline.notebaert@q-support.info

Editeur

die Keure-la Charte

Kleine Pathoekeweg 3, 8000 Brugge

+32 50 47 12 72

Editeur responsable :

Catherine Vandermeersch

Editrice principale die Keure Professional

catherine.vandermeersch@diekeure.be